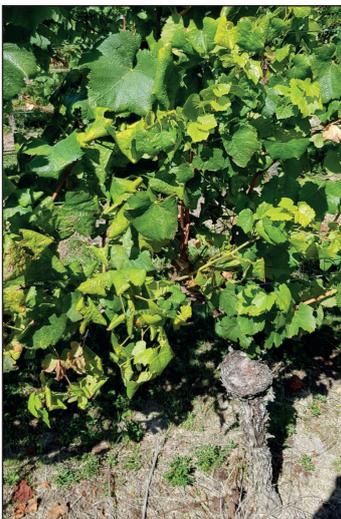


# Nouvelle campagne de prospection de la flavescence dorée 2021

Le mardi 24 août démarre une nouvelle campagne de prospection de la flavescence dorée organisée par la FDGDON32, dans le cadre d'un cycle de 4 ans (2019-2022). Comme les précédentes années, des équipes de prospecteurs formés à la reconnaissance des symptômes par la FREDON Occitanie seront chargées de visiter les parcelles de vignes. Dans cette perspective, il est important de rappeler les points qui ont prévalu dans le choix de cette organisation :



Le bilan des six dernières années de prospection montre que la flavescence dorée est présente sur la totalité du département. Cette maladie vectorielle va nous demander du temps et beaucoup de rigueur pour en venir à bout. Chaque année de nouveaux foyers sont découverts.

En 2020, trois foyers nécessitant des arrachages sanitaires ont été signalés. Nous rappelons l'importance d'une mobilisation **massive** contre ce fléau que représente la flavescence dorée. C'est pourquoi,

le chantier de prospection fine du vignoble doit être perçu comme **d'importance majeure** par l'ensemble de la profession.

Les autres régions viticoles l'ont bien compris et proposent des organisations similaires.

Nous appelons à la plus grande responsabilité des viticulteurs sur ce sujet et nous demandons, à ceux qui n'ont pas encore adhéré à la démarche proposée par la FDGDON32, de le faire lorsqu'ils seront sollicités.

L'obligation réglementaire qui incombe à tout viticulteur ou propriétaire de vigne d'assurer la lutte, passe par le respect du nombre et des périodes de traitements insecticides, mais aussi par la surveillance de la vigne et l'élimination des pieds contaminés, avant le 31 mars 2022.

Le service que nous proposons aujourd'hui garanti le respect de ce cadre réglementaire et permet de mutualiser les coûts de la surveillance, et de proposer le tarif le plus bas.

Nous mettons tout en œuvre pour que la campagne de prospection se déroule dans les meilleures conditions, dans l'intérêt du vignoble.

